

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2017 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 6 mars 2017 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, , Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Laurent VILLANO donne pouvoir à Monsieur Laurent GITENET
Madame Stéphanie ROBERT
Madame Fabienne MÉANT donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RATTACHÉE À LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire explique que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2017, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux de mise en sécurité des cheminements piétonniers et la valorisation de la tranche ferme Sud, pour un montant de 145.698,00 €HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Loire pour financer ces travaux en 2017.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

*** Aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dossiers de demande de subvention au titre du FSIL et DETR ont reçu une attestation de caractère complet.

Une dérogation a également été accordée pour débiter les travaux avant l'attribution des demandes de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement de la traversée du bourg : Tranche ferme Sud, tranche optionnelle Sud, Tranche ferme nord et tranche optionnelle Nord.

Le coût global et forfaitaire de ce marché a été estimé à 961.048,00 € HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Terrassement, voirie et réseaux divers Tranche ferme Sud et Tranche optionnelle Sud
- Lot n°2 : Terrassement, voirie et réseaux divers Tranche ferme Nord et Tranche optionnelle Nord
- Lot n°2 : Espaces verts

Un avis d'appel public à candidatures a été envoyé pour publication le 20 janvier 2017 à L'Essor (journal d'annonces légales) et a été dématérialisé sur la plate-forme <http://www.loire.fr/e-marchespublics>.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 février 2017 à 12h00.

Les critères d'attribution pondérés étaient les suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 60 %

2 offres ont été remises pour le lot n°1

3 offres pour le lot n°2

2 offres pour le lot n°3

La commission d'appel d'offres réunies le 16 février 2017 à 16h00 a jugé, au vu de l'analyse des offres réalisée avec l'appui de notre maître d'œuvre OXYRIA, et après négociation, les offres suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses au sens de l'article 53 du Code des Marchés Publics :

N°	Candidat retenu	Classement critère prix	Classement valeur technique
1	EUROVIA	1 ^{er}	2 ^{ème}
2	EIFFAGE ROUTE	1 ^{er}	1 ^{er}

Monsieur le Maire explique que l'analyse des offres pour le lot n°3 « Espaces verts » demande plus de temps et que le lot n°3 sera attribué lors de la prochaine réunion du conseil Municipal.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'attribuer les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessous :

N°	Candidat retenu	Prix en € HT
1	EUROVIA	538.939,24 €
2	EIFFAGE ROUTE	282.988,25 €

- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Une réunion publique sera organisée pour informer la population.

* Démolition de l'ancienne Poste

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé au cabinet OXYRIA de lancer la consultation restreinte pour la démolition de l'ancienne poste. Il présente les offres reçues :

- LAURENT : 23.800,00 € HT
- DUBOURG : 25.100,00 € HT
- POILANE : 20.900,00 € HT

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation faite par le bureau d'études s'élevait à 22.650,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise POILANE pour un montant de 20.900,00 € HT, pour la démolition de l'ancienne poste.

* Acquisition vidéoprojecteurs interactifs

Le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été réputé complet. Pour rappel, la subvention attendue est de 5.000,00 €.

* Démolition Poste de transformation

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à M. GRANDGONNET des informations pour la fin des travaux de dissimulation de la ligne HTA et le basculement entre l'ancien poste de coupure et le nouveau.

En réponse, Monsieur GRANDGONNET a indiqué que les travaux devraient reprendre le 4 avril pour se terminer le 18 mai.

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DU PERMIS DE DÉMOLIR

Monsieur le Maire rappelle que la démolition du bâtiment communal est prévue dans les travaux d'aménagement du bourg.

Aussi, il est nécessaire de déposer un permis de démolir.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a déposé un permis de démolir pour les bâtiments situés sur les parcelles C 90 et C 91, et désigne Madame Patricia GOUTORBE, 1^{ère} Adjointe au Maire pour signer l'autorisation d'urbanisme.

FORÊT DE REBRUNS : LISTE DES AYANTS DROITS 2017

Monsieur le Maire ayant rappelé les critères légaux permettant de déterminer les ayants-droit (habitants de la section de commune de Rebruns depuis plus de 6 mois, sans compter les résidences secondaires), le Conseil Municipal approuve la liste réactualisée des affouagistes de la Forêt de Rébruns pour l'année 2017.

Monsieur le Maire ayant rappelé les critères légaux permettant de déterminer les ayants-droit (habitants de la section de commune de Rebruns depuis plus de 6 mois, sans compter les résidences secondaires), le Conseil Municipal approuve la liste réactualisée des affouagistes de la Forêt de Rébruns pour l'année 2016.

NOM-PRENOM	ADRESSE
M.et Mme AUROY Jacques	Rébruns-42310 CHANGY
Mme BARBANT Georgette	Rébruns-42310 CHANGY
M. BAILLON Cédric Melle MOUILLEVOIS Karine	Rébruns-42310 CHANGY
Mme BIANCARDI Gisèle	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme COTE Daniel	Rébruns-42310 CHANGY
M. FARGUES Luc Melle MARX Catherine	Rébruns-42310 CHANGY
M. GARNIER Romain Melle HUGUES Violaine	Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme GIRARD Philippe	Rébruns-42310 CHANGY
M. GIRBAS Patrick Melle MOUSSIÈRE Pascale	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme MAISONHAUTE Gabriel	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme MOUILLÈRE Roger	Rébruns-42310 CHANGY
Mme MOUILLÈRE Andrée	Rébruns-42310 CHANGY
Mlle MOUILLÈRE Perrine M. RICARD Rémi	Rébruns-42310 CHANGY
Mme PELNARD Paulette	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme RIMOUX Jean-François	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme ROBERT Marc	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme SALAMANI Alain	Rébruns-42310 CHANGY
M. VIAL Jacques	Rébruns-42310 CHANGY
M. VIAL Sébastien Mlle GARDET	Rébruns – 42310 CHANGY

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur Yves RIMOUX présente les comptes administratifs 2016 de la Forêt de Rebruns et du lotissement. Les résultats se présentent comme suit :

Compte administratif 2016 Budget Lotissement en €uros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		119.958,01 €	249.296,77 €		129.338,76 €	
Opération de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34.569,90 €	0,00 €	34.569,90 €
Totaux	0,06 €	119.958,01 €	249.296,77 €	34.569,90 €	129.338,70 €	34.569,90 €
Résultats de Clôture		119.958,01 €	214.726,87 €		94.768,86 €	
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	0,00 €	119.958,01 €	214.726,87 €	0,00 €	129.338,70 €	34.569,90 €
Résultats Définitifs		119.958,01 €	214.726,87 €		94.768,86 €	

Compte administratif 2016 Budget Forêt de Rebruns en €uros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		56.748,40 €		41.718,17 €		98.466,57 €
Opération de l'exercice	3.606,10 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €	3.606,10 €	1,00 €
Totaux	3.606,10 €	56.749,40 €	0,00 €	41.718,17 €	3.606,10 €	98.467,57 €
Résultats de Clôture		53.143,30 €		41.718,17 €		94.861,47 €
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	3.606,10 €	56.749,40 €	0,00 €	41.718,17 €	3.606,10 €	98.467,57 €
Résultats Définitifs		53.143,30 €		41.718,17 €		94.861,47 €

Le Conseil a entendu et approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2016 du lotissement et de la forêt de Rebruns.

COMPTE DE GESTION 2016

Les comptes de gestion sont les comptes élaborés par le percepteur. Ils sont identiques aux comptes administratifs précédemment cités. Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes de gestions 2016 du budget Forêt de Rebruns et du budget Lotissement.

PRÉPARATION BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- Association sportive du collège Jean Papon
- ADMR La Pacaudière
- Comité d'entraide du Roannais
- BTP CFA LOIRE
- Bâtiment CFA 71
- Centre Léon Bérard
- ADAPEI
- Association Docteur CLOWN
- Croix Rouge
- Les Restaurants du Cœur
- AFM Téléthon
- France Alzheimer
- ARRAVEM

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 250,00 € à l'association ADMR du Pays de La Pacaudière.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subventions provenant de l'association sportive du collège Jean Papon de La Pacaudière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association sportive du collège Jean Papon, soit 10 € par enfant domicilié à Changy et fréquentant l'association sportive du collège, sur présentation de la liste des élèves fréquentant l'association l'année N -1 (soit l'année scolaire 2015-2016).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis 2014, ce sont les communes qui versent une subvention au DEGEL, en remplacement de Roannais Agglomération.

le montant de subvention attribué par les communes au DEGEL serait de 3 € par enfant.

Cette année, 86 enfants sont scolarisés à CHANGY. Aussi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 258 € au DEGEL au titre de l'année 2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 258 € à l'association du DEGEL au titre de l'année 2017.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une subvention à l'association Bibliothèque pour tous, pour le fonctionnement de la bibliothèque, à hauteur de 1 € par habitant, soit 616,00 €.

La Mairie verse également une subvention à la SPA pour pouvoir bénéficier de l'accueil des animaux recueillis sur la commune.

Monsieur le Maire informe également que le Foyer Socio Educatif du collège Jean Papon adresse également une demande de subvention aux communes lors de l'organisation de voyages scolaires.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE indique qu'il a demandé un devis à l'entreprise MEUNIER pour les travaux urgents à réaliser sur la voirie.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

*** Conseil d'école**

Madame Patricia GOUTORBE présente les différents points abordés lors de cette réunion :

- Effectifs
- Organisation pédagogique

- Actions pédagogiques
- Liaison CM2/6^{ème}
- Bilan cantine/garderie
- Questions diverses

Il a également été évoqué l'absence de l'AVS de Eva, pour arrêt maladie pendant 1 mois. Malgré de nombreux appels, de la part de la famille et de la Mairie à l'éducation Nationale, aucun remplacement n'a été prévu.

Monsieur le Maire propose, si l'Education Nationale ne remplit pas son rôle, de recruter une personne afin d'accompagner Eva, trois demi-journées par semaine, afin de ne pas la déscolariser. Le Conseil Municipal regrette le peu d'implication de l'éducation nationale dans la scolarisation des enfants handicapés et donne son accord.

* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 8 février 2017

Monsieur Yves RIMOUX présente un rapide compte-rendu du comité syndical :

- Engagement et mandatement des dépenses avant l'adoption du budget
- Rémunération des agents du service technique : indemnisation des astreintes et compensation de l'augmentation des charges
- Portes ouvertes de la station de la Goutte Picard
- Demande de l'opérateur Free Mobile pour l'installation de nouvelles antennes relais
- Création future d'une régie personnalisée
- Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise MEUNIER : le premier concerne des travaux sur le chemin des Claines, suites aux intempéries de l'hiver. Il s'élève à 3.661,00 € HT. Le deuxième devis concerne une entrée de parcelle pour Monsieur LACOMBE, au lieu-dit Le Moulin, d'un montant de 670,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 3 AVRIL 2017 à 20H00</p>
--